



Fédération québécoise des échecs

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ÉCHECS
20 SEPTEMBRE 2003
AU STADE OLYMPIQUE
À MONTRÉAL**

Procès-verbal

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les officiers : **Beaudoin**, Stéphane (président)
Courtemanche, François (vice-président Est)
Morin, Gaétan (trésorier)
Roy, Roger (vice-président Nord-Ouest)

Ligue d'échecs de la Capitale : **Audet-Bouchard**, Nicolas
Caire, François
Campbell, Gaétan
Dorion, François

Ligue d'échecs de l'Estrie : **Dumoulin**, Sylvain
Krayuskhin, Victor
Lemelin, Marc
Pelletier, Jean

Ligue d'échecs de Lanaudière : **Gérard**, Patrice
Girard, Sylvain

Ligue lavalloise d'échecs : **Benzil**, Julien
Leroux, Robert
Rémillard, Pierre

Ligue mauricienne d'échecs : **Deschesnes**, Jean
Greiss, Roger

Ligue d'échecs de la Montérégie : **Archambault**, Serge
Charest, Denis
Gauthier, Denis
Klimczak, Jean
Ranger, Denis

Ligue d'échecs de Montréal : **Dénommée**, Pierre
Grondin, Jean-Philippe
Normand, André
Normandin, Daniel
Rousseau, Daniel

Ligue d'échecs de l'Outaouais : **Groleau**, Gilles
Maisonneuve, Paul
Pilon, Robert

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Beauvais , Yolande	Invitée
Bevand , Larry	Membre
Boudreau , Jean-Louis	Membre
Brodie , Hugh	Membre
Grand'Maison , Roland	Conseiller juridique de la FQE
Hébert , Jean	Membre
Ironman , Jules	Membre
Labonville , Christian	Membre
Lacasse , Christian	Directeur général de la FQE
Loranger , Stéphane	Membre
Michaud , Pierre	Membre
Proulx , Jean-Guy R.	Vérificateur externe
St-Pierre , Benoit	Membre

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 14h05 suite à l'intervention de Monsieur Stéphane Beaudoin, président de la Fédération.

2. Présences et quorum

Monsieur Stéphane Beaudoin propose la nomination de M^e Roland Grand'Maison à titre de président d'assemblée appuyé par Monsieur Gaétan Morin. Monsieur Daniel Rousseau propose la nomination de Monsieur Daniel Normandin à titre de président d'assemblée appuyée par Monsieur Jean-Philippe Grondin. Suite à la demande de l'Assemblée, les deux candidats décrivent leurs qualifications et expériences à cette fonction. Le vote au scrutin secret est demandé par Monsieur Serge Archambault appuyé par Messieurs Jean Pelletier et Jean Deschesnes. Messieurs Jean Hébert et Christian Lacasse agissent à titre de scrutateurs.

Le résultat du vote :

<i>M^e Roland Grand'Maison</i>	<i>29</i>
<i>Monsieur Daniel Normandin</i>	<i>3</i>

M^e Roland Grand'Maison est élu président d'assemblée.

Monsieur Rousseau exprime un doute sur la légitimité des représentants de la Ligue d'échecs de l'Estrie. Après vérification, tous les représentants des ligues présentes ont droit de vote et le décompte des voix atteint un total de 32 votes. Le quorum est atteint.

Monsieur Christian Lacasse, directeur général de la corporation, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'Ordre du jour

M^e Grand'Maison procède à la lecture de l'Ordre du jour en précisant que le point Affaires nouvelles reste ouvert. Il est proposé par Monsieur Daniel Normandin, appuyé par Monsieur Paul Maisonneuve, de déplacer le point 8 après le point 3. Il est proposé par Monsieur Jean Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Archambault, de déplacer le point 4 après le point 7.

Nouveau projet d'Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présences et quorum

3. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
4. Rapport du vérificateur : lecture et adoption des États financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 13 juillet 2002
6. Points découlant du dernier procès-verbal
7. Rapport du président
8. Modifications aux Règlements généraux
9. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2003-2004
10. Rapport du trésorier et fixation de la cotisation maximale des membres
11. Affaires nouvelles
12. Élection des officiers pour l'année 2003-2004
13. Nomination du vice-président exécutif
14. Levée de l'assemblée

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par Monsieur Serge Archambault et appuyée par Monsieur Denis Ranger.

Adoptée à l'unanimité.

5. Rapport du vérificateur : lecture et adoption des États financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

Le vérificateur externe, Monsieur Jean-Guy R. Proulx, invite les membres à lui poser des questions sur les documents relatifs à l'exercice financier 2002-2003.

Monsieur Rousseau demande au vérificateur d'expliquer la nature du déficit. Le vérificateur explique qu'il y a eu d'abord une méprise de l'administration, concernant une subvention à recevoir de 8 000\$, qu'il y a eu aussi une radiation des stocks de revues des années antérieures, qui n'avaient plus de valeur et une radiation des stocks de papeterie. Les impacts de ces deux mesures correctives sont de 3 094\$ et de 1 521\$. La Fédération a également radié un certain nombre de comptes clients qui n'étaient plus recouvrables. Il y en a eu pour 1 890\$. Ces éléments expliquent une somme de 14 505\$. Les éléments spécifiquement reliés à l'exercice terminé le 31 mars 2003, était de 6 572\$.

Monsieur Normandin remercie le vérificateur pour la lettre détaillée qu'il a reçu suite à sa demande par courriel. Il demande au vérificateur d'expliquer la réserve inscrite dans son rapport de vérification. Le vérificateur explique que la restriction au 3^e paragraphe du rapport concerne la limite de documentation des transactions. D'abord ce n'est pas la première année que cette restriction apparaît au rapport du vérificateur. Il faut comprendre que cela ne concerne qu'une partie des revenus et plus particulièrement les revenus de régie, de transfert et les dons et commandites. Ces trois sources de revenus comportent des sommes reçues comptant plus particulièrement lors du Championnat ouvert du Québec (COQ). Dans la réalité nous savons que ces sommes ont été encaissées par la Fédération, mais nous savons aussi que de ces sommes reçues en argent comptant, il y a eu des sommes payées comptant également sans pièces justificatives. Des sommes encaissées, il n'y a pas de pièces justificatives autre que le dépôt bancaire.

Monsieur Rousseau demande au vérificateur d'expliquer plus en détail le problème d'écriture touchant la subvention. Le vérificateur explique que la Fédération a encaissé une subvention au début de l'exercice terminé le 31 mars 2003 et qu'elle avait inscrite cette somme dans ses revenus de l'année. D'après les documents du Ministère, cette subvention appartenait réellement à l'exercice précédent. Nous avons donc passé une écriture de correction pour annuler le revenu enregistré et crédité le poste subvention à recevoir.

Il est proposé par Monsieur François Dorion, appuyé par Monsieur Jean Pelletier que les États financiers 2002-2003 et le Rapport du vérificateur soient adoptés tels que présentés. Le vote est demandé.

<i>Le résultat du vote :</i>	<i>Pour</i>	27
	<i>Contre</i>	1
	<i>Abstention</i>	3

Adoptée à la majorité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 13 juillet 2002

Monsieur Serge Archambault propose de dispenser le président d'assemblée de la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle appuyé par Monsieur Jean Pelletier.

Comme une personne est contre cette motion, le président d'assemblée procède à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 13 juillet 2002.

Il est proposé par Monsieur Pierre Rémillard, appuyé par Monsieur Paul Maisonneuve d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 13 juillet 2002 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

6. Points découlant du dernier procès-verbal

Monsieur Rousseau demande pourquoi il n'y a pas eu d'assemblée générale spéciale dans l'année telle que le sous-entendait le point 9 du procès-verbal? Monsieur Beaudoin, président de la Fédération, explique que le Conseil d'administration n'a pas jugé pertinent de tenir une telle assemblée au cours de la dernière année. M^e Roland Grand'Maison rappelle que les membres ont la possibilité, tel que le définit les Règlements généraux, de convoquer eux-mêmes ladite assemblée générale spéciale au besoin.

7. Rapport du président

Monsieur Beaudoin procède à la lecture de son rapport. Par la suite, il répond aux questions des membres.

Monsieur Rousseau demande quelle est la raison du départ de Monsieur Richard Bérubé. Monsieur Beaudoin répond que ce dernier a démissionné pour raisons personnelles.

Monsieur Normandin demande pourquoi la Fédération québécoise des échecs (FQE) n'a pas défendu Monsieur Alexandre Le Siège lorsque la Fédération canadienne des échecs (FCE) lui a expédié la fameuse lettre de réprimande. Monsieur Beaudoin répond qu'il a personnellement contacté Monsieur Le Siège pour lui offrir l'appui de la FQE et que ce dernier a tout simplement rétorqué qu'il n'avait pas besoin de l'intervention de la FQE.

Monsieur Pelletier demande si une prime de départ a été accordée aux employés suite à leur départ. Monsieur Beaudoin répond qu'aucune prime n'a été payée et que le prochain Conseil d'administration devra se pencher sur la question.

Monsieur Rousseau demande si Monsieur Beaudoin a reçu un mandat officiel du Conseil d'administration pour la rédaction de la revue *Échec+* de la prochaine année. Monsieur Beaudoin explique qu'il avait offert ses services pour le premier numéro afin de combler le vide

laissé par le départ de Monsieur Louis Morin. Par la suite, il a été convenu, sans qu'il y ait eu une résolution formelle du Conseil d'administration, qu'il continuerait son travail de rédacteur en chef afin de décharger le nouveau directeur général de ce dossier.

Monsieur Michaud demande des précisions sur les rapports déposés par le Comité du développement régional. Monsieur Beaudoin explique que le Comité suggère la création d'un fond consacré au développement régional en prélevant un petit montant sur chaque cotisation de membres. Le fond servirait à soutenir financièrement des activités échiquéennes dans les différentes régions du Québec.

Monsieur Normandin demande si la FQE a entrepris des discussions avec la FCE en regard du conflit de dates pour la tenue de l'édition 2004 du COQ et du CJC/COC. Monsieur Beaudoin mentionne qu'aucune discussion n'a été entreprise avec la FCE pour le conflit de dates entre ces événements. Il mentionne également que pour la dernière édition du COQ, il avait discuté avec eux de cette problématique et que la FCE n'était aucunement intéressé à modifier ses dates de championnats. Nos deux organisations se retrouvent prises dans les calendriers respectifs des commanditaires.

Monsieur Dénomée porte certains commentaires sur le processus lié à sa destitution au sein du Conseil d'administration de la FQE.

Monsieur Dorion indique que la FQE doit attirer plus de jeunes au sein de l'organisation en tirant profit de l'entente avec l'Association Échecs et Maths. Elle doit également promouvoir le Tour du Québec.

Monsieur Rousseau indique qu'il ne retrouve aucune mention du travail d'un comité quelconque sur les modifications aux Règlements généraux et aucune mention d'une campagne de promotion pour le membership de la FQE.

Monsieur Groleau réitère le besoin de rendre la revue et le site WEB de la FQE plus démocratique.

Le rapport du président est déposé et sera joint aux minutes de l'assemblée.

La réunion est ajournée à 16h10 et est reprise à 16h30.

8. Modifications aux Règlements généraux

M^e Grand'Maison explique à l'assemblée que l'article 87 des Règlements généraux de la FQE n'est pas légal et précise le processus qui doit être fait par la corporation pour sa révision.

Monsieur Pelletier s'interroge sur la nécessité de déposer officiellement son projet de modification des Règlements généraux. Le président d'assemblée mentionne, après vérification, que les projets ont bel et bien été reçus au secrétariat de la FQE et qu'il n'est pas nécessaire de le faire de nouveau.

Monsieur Rousseau demande au président d'assemblée de lui expliquer la différence entre les Lettres patentes et les règlements généraux d'une corporation. M^e Grand'Maison explique que les Lettres patentes est un document très court définissant le nom, les objets et autres dispositions relatifs à une corporation, à titre d'exemple, constituée sous la partie 3 de la Loi sur les compagnies, tandis que les Règlements généraux est un document décrivant certaines règles de fonctionnement de ladite corporation. La corporation peut changer ses Règlements généraux à plusieurs reprises sans avoir à remettre de document ni à payer de nouveau l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF).

Monsieur Normandin s'interroge sur le suivi qu'entend donner le Conseil d'administration à propos des trois projets de modifications des Règlements généraux qui ont été déposés à la Fédération. Il mentionne que le Conseil d'administration doit déterminer une date fixe pour revenir sur ces propositions et pour l'adoption en assemblée générale spéciale d'un projet de refonte des règlements généraux de la corporation. Un délai maximal de 30 à 60 jours est mentionné. Monsieur Rousseau suggère également que le Conseil d'administration rencontre les auteurs des trois projets de modifications des Règlements généraux en comité plénier.

Monsieur Rousseau présente au président d'assemblée une pétition qui d'après ce dernier demande la modification des Règlements généraux de la FQE lors d'une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin. Le texte inscrit sur cette pétition stipule : « Demande de modification des Règlements généraux de la Fédération québécoise des échecs, pour instaurer l'élection de son exécutif par suffrage universel de ses membres. ».

Monsieur Dorion réplique que la pétition ne demandait pas de se prononcer sur la tenue d'une Assemblée générale spéciale. Il ajoute que le comité plénier devrait être constitué des membres de l'Assemblée générale annuelle.

Monsieur Loranger demande au président d'assemblée d'accélérer le déroulement de la rencontre.

Monsieur Ranger mentionne que la rencontre se déroule dans un climat inadéquat et qu'étant donné que le prochain Conseil d'administration aura la responsabilité de faire le suivi des recommandations, il est inutile de faire continuellement de l'obstruction durant la présente rencontre.

9. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2003-2004

Il est proposé par Monsieur François Dorion, appuyé par Monsieur Denis Ranger, que le mandat de vérification accordé à Monsieur Jean-Guy R. Proulx, comptable agréé, soit renouvelé pour l'année 2003-2004.

Adoptée à l'unanimité.

10. Rapport du trésorier et fixation de la cotisation maximale des membres

Monsieur Gaétan Morin, trésorier de la corporation, propose à l'assemblée que la cotisation du membre individuel soit haussée de 3,00\$. La nouvelle tarification serait donc de 35\$ pour un adulte, de 25\$ pour un junior, de 20\$ pour un cadet et de 10\$ pour un membre-tournoi. La cotisation d'un adulte pour deux ans passerait à 60\$ et pour trois ans à 85\$. Cette nouvelle tarification pourrait être mise en vigueur au 1^{er} décembre ou au 1^{er} janvier prochain.

M^e Grand'Maison explique à l'assemblée que la fixation du coût de la cotisation des membres est de la responsabilité du Conseil d'administration et de ce fait, ce dernier ne serait pas lié par une résolution votée par ladite assemblée.

Monsieur Dorion s'indigne du fait que l'Assemblée est ainsi privée d'un privilège fondamental qui lui permettait de se protéger des hausses tarifaires injustifiées.

On suggère d'avoir une carte de membre féminine à moindre coût (discrimination positive). Le trésorier indique également que des tarifications spéciales pour « conjoint » et « famille » sont également à l'étude.

11. Affaires nouvelles

11.1 Motion de blâme à l'endroit du Conseil d'administration

Attendu qu'il existe une réserve d'opinion dans le Rapport du vérificateur sur les états financiers se terminant le 31 mars 2003;

Attendu qu'il manque des preuves d'encaissement qui représentent 10,6% des produits pour l'année 2003;

Attendu qu'il manquait des preuves d'encaissement de l'ordre de 11,6% des produits pour l'année 2002;

Attendu qu'il est de la responsabilité des administrateurs de garder toutes les pièces justificatives pour chaque transaction;

Attendu que le Rapport du vérificateur sur les États financiers se terminant le 31 mars 2003 démontre une insuffisance des produits sur les charges de 21 077\$, soit une diminution approximative de 200% comparativement à l'année dernière;

Par la présente, il est proposé par Monsieur Daniel Normandin, appuyé par Monsieur Daniel Rousseau, de blâmer sévèrement l'ensemble du Conseil d'administration sortant pour leur responsabilité dans la présentation d'états financiers qui démontrent, à plus d'un poste budgétaire : Son laxisme dans la gestion financière; Son manque de suivi des revenus et dépenses; Son ignorance de la moindre règle comptable concernant la tenue de livres; Son absence de transparence de la part du Conseil d'administration sur ces questions fondamentales au cours de l'année fiscale.

Monsieur Normandin commente sa proposition et plusieurs échanges s'en suivent entre les membres de l'Assemblée. Monsieur Sylvain Girard propose qu'un vote soit tenu sur la proposition. Monsieur Jean Pelletier demande un vote par scrutin secret appuyé par Messieurs Pierre Dénommée et Jean Deschesnes.

<i>Le résultat du vote :</i>	<i>Pour</i>	<i>11</i>
	<i>Contre</i>	<i>19</i>
	<i>Annulés</i>	<i>2</i>

La proposition est rejetée à la majorité.

11.2 Motion de destitution à l'endroit du Conseil d'administration

Attendu la mission que s'est donnée la Fédération québécoise des échecs (originellement la Fédération des joueurs d'échecs du Québec Inc.) lors de sa constitution en corporation, conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec le 21 décembre 1967;

Attendu que le Conseil d'administration de la FQE se doit de tout mettre en œuvre afin que tous les objectifs de la mission de ladite fédération se réalisent dans les intérêts de tous les membres;

Attendu que le Conseil d'administration de la FQE manque à ses obligations inscrites dans les Règlements généraux et plus spécifiquement dans le préambule desdits règlements généraux;

Attendu que l'ensemble du Conseil d'administration a perdu la confiance des membres et ce, pour différentes raisons, entre autres :

- L'incapacité du Conseil d'administration d'endiguer l'exode du membership de la Fédération. À titre d'exemple, dans les cinq dernières années, la FQE a perdu près de 40% de son membership;
- L'apparition de déficits important ces dernières années dans les bilans d'opération. À titre d'exemple, pour 2003 le déficit correspond à près de 14% des produits d'exploitation;
- Le manque de vision de l'ensemble du Conseil d'administration sur ce que doit être la vie démocratique au sein de la Fédération. À titre d'exemple, l'enlèvement du forum électronique sur le site WEB de la Fédération;
- Le style autocratique qui s'est installé au sein même du Conseil d'administration de la Fédération. À titre d'exemple, les raisons cachées derrière le départ de l'ex-directeur général;
- L'usure du pouvoir qui a atteint le président après sept années de règne au sein du Conseil d'administration de la Fédération. À titre d'exemple, ses sauts d'humeur dès que l'on conteste une de ses décisions et son peu de respect pour ses interlocuteurs;
- Le refus généralisé du Conseil d'administration d'examiner le bien-fondé d'une réforme complète des Règlements généraux. À titre d'exemple, le principe d'un membre un vote par opposition au système actuel;
- L'organisation moribonde du Championnat ouvert du Québec (COQ) par l'administration de la FQE. À titre d'exemple, l'achalandage décroissant depuis plusieurs années et rien n'est entrepris pour remédier à la situation;
- Le peu d'emphase qui est mis par le Conseil d'administration de la FQE sur la publicité, la recherche de commanditaires et de partenaires dans l'organisation de tournois d'envergure nationale et/ou internationale. À titre d'exemple, il faut féliciter l'organisateur du Tournoi international de Montréal pour la réussite de son événement;
- De plus, l'ensemble du Conseil d'administration de la FQE préfère le confort du *statu quo* au risque de confronter sa mission à celle de l'Association Échecs et Maths. À titre d'exemple, le premier élément de la mission de la FQE concerne : L'étude, l'enseignement et la pratique du jeu d'échecs. La question qui se pose est la suivante : Que fait le Conseil d'administration sur ce point?;

Attendu que le Conseil d'administration de la FQE doit servir les intérêts de l'ensemble de la communauté échiquéenne du Québec;

Attendu que la première obligation du Conseil d'administration de la FQE consiste à rendre des comptes à l'Assemblée générale;

Attendu tout ce qui précède :

Il est proposé par Monsieur Daniel Normandin, appuyé par Monsieur Daniel Rousseau, que l'Assemblée générale composée par les représentants des Ligues affiliées, vote la destitution immédiate de tous les membres du Conseil d'administration de la FQE pour les allégués mentionnés à la présente proposition et que nous procédions en une seconde étape à l'élection de nouveaux officiers.

Le vote est demandé par Monsieur François Dorion appuyé par Monsieur Denis Ranger. Monsieur Normandin demande un vote par scrutin secret appuyé par Messieurs Daniel Rousseau et Jean Deschesnes.

<i>Le résultat du vote :</i>	<i>Pour</i>	<i>4</i>
	<i>Contre</i>	<i>26</i>
	<i>Abstention</i>	<i>1</i>
	<i>Annulé</i>	<i>1</i>

La proposition est rejetée à la majorité.

11.3 Livre des Règles officielles des échecs

Monsieur Pierre Dénomée demande des éclaircissements sur la cinquième édition du livre des Règles officielles des échecs. Le président de la FQE, Monsieur Beaudoin, explique que la Fédération doit revoir complètement le document de travail servant de canevas pour cette cinquième édition et que l'édition précédente peut, sans problème, être utilisée pour un arbitre de tournois au Québec.

12. Élection des officiers pour l'année 2003-2004

M^e Roland Grand'Maison et Monsieur Christian Lacasse occuperont les fonctions respectives de président et secrétaire d'élection, tandis que Messieurs Jean Hébert et Benoit St-Pierre de scrutateurs d'élection.

Le président d'élection fait la lecture des postes à combler.

12.1 Président

Pour le poste de président, les candidats sont Messieurs Stéphane Beaudoin, Jean Pelletier et Daniel Rousseau. M^e Roland Grand'Maison accorde cinq minutes à chacun des candidats pour faire une courte présentation et répondre aux questions de l'Assemblée.

La réunion est ajournée à 18h25 et est reprise à 18h33.

Monsieur Serge Archambault demande un vote par scrutin secret appuyé par Messieurs Denis Ranger et Jean Deschesnes.

Le résultat du vote :

<i>Monsieur Stéphane Beaudoin</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur Jean Pelletier</i>	<i>7</i>
<i>Monsieur Daniel Rousseau</i>	<i>4</i>
<i>Annulés</i>	<i>2</i>

Monsieur Stéphane Beaudoin est élu président à la majorité.

12.2 Vice-président Nord-Ouest

Le président d'élection informe l'Assemblée que Monsieur Roger Roy est le seul candidat en liste pour le poste de vice-président Nord-Ouest.

Monsieur Roger Roy est élu vice-président Nord-Ouest par acclamation.

12.3 Vice-président Est

Le président d'élection informe l'Assemblée que Monsieur François Courtemanche est le seul candidat en liste pour le poste de vice-président Est.

François Courtemanche est élu vice-président Est par acclamation.

12.4 Vice-président Sud-Ouest

Le président d'élection informe l'Assemblée que Monsieur Pierre Michaud est le seul candidat en liste pour le poste de vice-président Sud-Ouest. La candidature de Monsieur Philippe Boucher a été rejetée puisqu'elle ne respectait pas les exigences prescrites dans les Règlements généraux de la corporation.

Monsieur Pierre Michaud est élu vice-président Sud-Ouest par acclamation.

12.5 Vice-président Centre-Sud

Pour le poste de vice-président Centre-Sud, les candidats sont Messieurs Sylvain Dumoulin et Gaétan Morin. Monsieur Dumoulin informe l'Assemblée qu'il retire sa candidature. Monsieur Beaudoin informe le président d'élection que Monsieur Morin a quitté plus tôt la rencontre et qu'il souhaitait ne plus se présenter à ce poste. Puisque Monsieur Morin n'a pas informé directement le président d'assemblée et qu'il n'a pas signé de document confirmant le retrait de sa candidature, M^e Roland Grand'Maison garde sa candidature active.

Monsieur Gaétan Morin est élu vice-président Centre-Sud par acclamation.

12.6 Secrétaire

Le président d'élection informe l'Assemblée que Monsieur Nicolas Fillion est le seul candidat en liste pour le poste de secrétaire. Monsieur François Caire informe le président d'élection que Monsieur Fillion souhaitait ne plus se présenter à ce poste. Pour les mêmes raisons évoquées précédemment, M^e Grand'Maison garde la candidature active.

Monsieur Nicolas Fillion est élu secrétaire par acclamation.

12.7 Trésorier

Pour le poste de trésorier, les candidats sont Messieurs Serge Archambault et Gaétan Morin. Le président d'élection informe l'Assemblée que Monsieur Morin ne peut cumuler deux postes au sein du Conseil d'administration. La candidature de Monsieur Morin est donc annulée.

Monsieur Serge Archambault est élu trésorier par acclamation.

13. Nomination du vice-président exécutif

À la demande de M^e Grand'Maison, les nouveaux vice-présidents présents se retirent pour déterminer celui qui occupera la fonction de vice-président exécutif. Après quelques minutes, ces derniers reviennent et informent le président d'élection que Monsieur François Courtemanche est le vice-président exécutif.

14. Levée de l'assemblée

L'Ordre du jour étant épuisé, la levée de l'Assemblée est proposée à 18h50 par Monsieur Serge Archambault.

Me Roland Grand'Maison
Président d'assemblée

Monsieur Christian Lacasse
Secrétaire d'assemblée